

# Valorisation énergétique des marcs de la distillerie de Maubec

## Résumé de la situation

### 1. Contexte :

Depuis la dernière Assemblée Générale, le contexte économique et politique de cette affaire a changé.

- a. Le prix du brut a pratiquement doublé (\$70 en juillet 2007, \$135 ces derniers jours), et la hausse va probablement continuer,
- b. Le gouvernement a organisé le Grenelle de l'Environnement qui a donné une impulsion très forte à plusieurs projets de valorisation des énergies renouvelables,
- c. Un nouveau pouvoir politique s'est mis en place avec de nouvelles personnes et une volonté très affirmée d'avancer sur des projets concrets.

### 2. Localement :

- a. Premier projet EBV (12,5 MWe), celui auquel nous nous sommes opposés
  - i. L'Arrêté Préfectoral refusant l'autorisation d'exploiter a fait l'objet d'un recours au Tribunal Administratif (TA) par EBV. Cette procédure suit son cours. L'association Luberon Nature (LN) est intervenue auprès du TA apportant par ce biais des informations complémentaires au tribunal. L'affaire est suivie conjointement par LN et l'ACCL.
- b. Second projet EBV-Biomelec (6,7 MWe)
  - i. EBV a passé le relais à l'une de leurs sociétés affiliées : Biomelec.
  - ii. Nous avons indiqué en juillet 2007 qu'EBV avait déposé le 1<sup>er</sup> juin 2007 une demande de permis de construire une usine sur le site de la distillerie. La teneur de ce projet n'était pas connue à l'époque. Cette demande de permis de construire en est toujours au stade de l'instruction.
  - iii. Les réponses au second appel d'offres du ministère de l'écologie (appelé Biomasse 2) ont été dépouillées et 22 projets ont été retenus à ce stade, dont celui de Biomelec à Maubec. Ceci a fait l'objet d'un communiqué de presse du ministère le 12 juin dont les principaux éléments ont été repris dans l'article de La Provence du 16 juin.
  - iv. En quelques mots : a) la puissance de cette installation projetée est environ la moitié de celle du 1<sup>er</sup> projet, b) l'installation est prévue pour fonctionner uniquement avec les 60 000 t/an marcs de raisin de la distillerie (sans plaquettes de bois), c) il s'agit de la même technologie que celle proposée dans le 1<sup>er</sup> appel d'offres, c'est-à-dire la gazéification des marcs pour entraîner des moteurs à gaz, avec les mêmes risques majeurs et son impact sur l'environnement.
- c. Projet de chaudière à marcs de la distillerie
  - i. En vue de réduire sa consommation de gaz naturel, la distillerie se propose de brûler ses marcs dans une chaudière pour produire la vapeur dont elle a besoin pour la distillation, sans production d'électricité.
  - ii. Ce projet valoriserait la biomasse comme source d'énergie à l'aide d'une chaudière de conception éprouvée, sans risque technique majeur et moins dommageable pour l'environnement que la gazéification de Biomelec. Les détails de ce projet ne sont pas connus.

### 3. Etapes à venir :

Rester attentifs et être prêts à intervenir lors de l'enquête publique sur le projet Biomelec. L'engagement et la mobilisation de chacun sont absolument essentiels pour faire face à cette nouvelle situation. Une discussion sur les orientations à prendre aura lieu au cours de l'Assemblée Générale des membres de l'ACCL qui se tiendra le 9 juillet prochain.